

La note de présentation et sa pièce jointe sont transmises au format Word sous couvert du responsable de la structure à prepacfvu@univ-reunion.fr

Séance	03/07/2026
Demandeur (composante, service,...)	UFR SANTE
Responsable (nom, prénom, qualité, mël)	Jean-Jacques HOARAU
Date	26/06/2026
Intitulé précis de l'objet qui appelle l'intervention de la commission	Ajout dans disposition diverses des précisions sur la Mobilité durant le premier semestre (S5) du DFGSM3
Présentation succincte du point (<i>contexte et finalités au regard des attributions de la commission</i>) 20 lignes maximum	Mobilité durant le premier semestre (S5) du DFGSM3 Durant le premier semestre du DFGSM3 (S5), les étudiants ont la possibilité d'effectuer une mobilité d'études dans un établissement partenaire. Cette mobilité vise à renforcer et développer les compétences académiques, linguistiques et interculturelles. Les études dans l'établissement d'accueil font alors intégralement partie du cursus de l'étudiant et sont validées pour l'obtention du DFGSM. Le nombre d'établissement et de places disponibles pour cette mobilité étant limitée, une sélection des candidatures est effectuée, par un comité, durant l'année de DFGSM2 précédent le semestre de mobilité en se basant sur les critères suivants : - Motivation du candidat (projet professionnel en adéquation avec la mobilité) - Moyenne des notes du premier semestre de l'année DFGSM2 - Maîtrise de la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil. La mobilité est conditionnée, à l'issue du DFGSM2 : - à l'engagement des étudiants à travailler les enseignements relatifs aux UE du premier semestre du DFGSM3 (UE2.S5, UE3.S5, UE4.S5, UE6.S5 et UE8. S5), - au choix des UE incluses dans le contrat pédagogique, qui devront dans la mesure du possible, rester en cohérence avec le programme du premier semestre du DFGSM3, - à être autorisé à poursuivre en DFGSM3 (avec ou sans le statut AJAC), sans aucune UE du premier semestre du DFGSM2 (S3) non validé.
Document joint (<i>en 1 bloc compilé pour le point</i>)	RSE
Réservé à l'administration	☐ Pour avis ☐ Pour délibération ☐ Pour information